

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SETE**

**Séance du Lundi 17 Octobre 2022 à 14 heures 30**

**COMPTE RENDU**

Madame Jocelyne GIZARDIN, Vice-Présidente, a la charge de présider la séance.

Elle procède à l'appel des administrateurs

Et constate l'absence excusée de :

- Monsieur François COMMEINHES, Président ayant donné pouvoir
- Madame Joelle BIEVELOT, Représentant la Croix Rouge Française
- Madame Céline SENEGAS, Représentant Habitat Jeunes du Bassin de Thau

La présence de 10 membres restants,  
Pour un total de 11 votants.

Le quorum étant respecté, la Vice-Présidente déclare la séance ouverte.  
Après approbation du compte rendu du dernier conseil d'administration débute l'examen des questions portées à l'ordre du jour.

**1/. Compte-rendu des décisions prises par la Vice -Présidente du CCAS sur  
délégation du conseil d'administration.**

Madame la vice-présidente du C.C.A.S, fait un point sur les demandes d'aides, de domiciliations et de décisions en cours.

**2/. Décision Modificative N° 3 du Budget du CCAS – Exercice 2022.**

Après lecture du projet,  
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

**3/. Décision Modificative N° 2 du Budget du Service d'Aide et  
d'Accompagnement à Domicile – Exercice 2022.**

Après lecture du projet,  
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**4/. Décision Modificative N° 1 du Budget de la résidence autonomie Le  
Thonnaire – Exercice 2022.**

Après lecture du projet,  
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**5/. Admissions en non-valeurs des créances irrécouvrables du Budget du CCAS – exercice 2022.**

Après lecture du projet,  
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**6/. Admissions en non-valeurs des créances irrécouvrables du Budget du Service d'Aide à Domicile – Exercice 2022.**

Après lecture du projet,  
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**7/. Admissions en non-valeurs des créances irrécouvrables du Budget de la résidence autonomie Le Thonnaire – Exercice 2022.**

Après lecture du projet,  
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**8/. Travaux résidence autonomie Le Thonnaire, en section investissement.**

Après lecture du projet,  
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**9/. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 du Budget de la résidence autonomie Le Thonnaire.**

Après lecture du projet,  
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**10/. Affectation du résultat d'investissement de l'exercice 2021 du Budget de la résidence autonomie Le Thonnaire.**

Après lecture du projet,  
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**11/. Budget Prévisionnel Exercice 2023 de la résidence autonomie Le Thonnaire.**

Après lecture du projet,  
A l'issue du vote la délibération est adoptée à la majorité.

**12/. Budget Prévisionnel Exercice 2023 du service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile.**

Après lecture du projet,  
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**13/. Budget Principal du CCAS : Passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023.**

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**14/. Budget Principal du CCAS : Passage à la nomenclature M57 – Approbation du règlement budgétaire et financier.**

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**15/. Budget Principal du CCAS : Passage à la nomenclature M57 - Durée d'amortissement des immobilisations et fixation du seuil des biens de faible valeur.**

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**16/. Mise en réforme – Vente et sortie d'inventaire d'un véhicule Toyota Aygo – Budget du CCAS – Exercice 2022.**

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

**L'ensemble des questions portées à l'ordre du jour ayant été examiné, la séance est levée à 15 heures 30.**

Sète, le 19 octobre 2022

La Vice-Présidente du C.C.A.S



Jocelyne GIZARDIN

